

Longueuil, le 23 janvier 2020

À TOUS LES ÉLEVEURS DE PORCS

Objet : Nouvelle période d'assignation

Vous trouverez ci-joint votre rapport d'assignation pour chacun de vos bâtiments et le volume de production de ceux-ci, pour la prochaine période qui débutera le 2 février 2020.

Comme prévu à la Convention de mise en marché et au *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*, les Éleveurs de porcs du Québec révisent et confirment l'assignation le premier dimanche des mois de février, juin et octobre. Aux fins du calcul des volumes de vos bâtiments pour cette période (février), nous avons utilisé les volumes de porcs livrés au cours des douze mois précédant le 31 décembre 2019, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Pour les assignations, à moins que vous ayez soumis une demande d'entente particulière pour un bâtiment et que celle-ci ait été acceptée par l'acheteur, il n'y a pas de changement à votre abattoir d'assignation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du Service de la mise en marché au numéro sans frais **1-800 363-7672**.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.



Claudine Lussier, agr. M. Sc.
Directrice, Service de la mise en marché
/cd

P.j.